

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le 28 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Septembre 2016, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine,
ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève,

Absents excusés : ROCREE Roselyne pouvoir à monsieur DAUBE François
BOUCHER Martial pouvoir à madame ROHEE Nathalie

Absents : LEMOUCHE Francis, FAUCHER Laurent

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERUEL

Ouverture de séance à 20h35

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2016 afin de faire le point sur les sujets abordés, le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque, les signatures sont apposées sur le registre.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été ajoutée à l'ordre du jour de ce soir, concernant le projet d'aménagement des Mares.

1- Action en faveur des Jeunes :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil qu'en réunion de CCAS il a été évoqué la possibilité de mener une action en faveur des adolescents de 11 à 17 ans n'étant concerné à ce jour par aucune action. En effet les familles bénéficient d'aide pour le paiement de la cantine scolaire du SIVOS, elles peuvent aussi bénéficier d'une aide en cas de difficultés passagères. Les aînés de notre village profitent d'un repas en leur honneur ou d'un colis. Les enfants jusqu'à 10 ans ont un cadeau de Noël offert par le comité des fêtes. Il a donc été proposé de leur faire bénéficier d'une sortie (exemple : l'offre de places de cinéma). Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention supplémentaire de 700€ au CCAS afin de mener à bien ce projet.

2- Décision modificative :

- Suite à la décision d'octroyer une subvention de 700€ au CCAS, le conseil municipal doit établir une décision modificative afin de permettre la réalisation de l'écriture comptable au compte d'imputation 657362.
- Une autre décision modificative doit être prise, car lors de l'élaboration du budget une écriture d'amortissement n'a pas été prévue il faut donc réaliser une décision modificative afin de pouvoir régulariser les écritures.

Au vu des ces éléments une seule décision modificative peut être prise pour permettre de réaliser l'ensemble des écritures comptables.

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après
	DM	de crédits	de crédits	DM
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	930.80 €	930.80 €
13911/040	0.00 €	0.00 €	930.80 €	930.80 €
21 Immobilisations corporelles	262 896.86 €	-930.80 €	0.00 €	261 966.06 €
21568/21	2 000.00 €	-930.80 €	0.00 €	1 069.20 €
12 Charges de personnel	26 900.00 €	0.00 €	230.80 €	27 130.80 €
6475/12 Médecine du travail	0.00 €	0.00 €	230.80 €	230.80 €
65 Autres charges gestion courante	87 168.00 €	0.00 €	700.00 €	87 868.00 €
657362/65 CCAS	3 500.00 €	0.00 €	700.00 €	4 200.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	930.80 €	930.80 €
777/042	0.00 €	0.00 €	930.80 €	930.80 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

3- Délibération pour instauration du droit de préemption urbain en zone U:

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil que lors de l'approbation du PLU en février 2014, le conseil n'a pas délibéré pour l'instauration du droit de préemption sur la zone U.

Le droit de préemption consiste à informer la Mairie lors de la vente d'un bien situé dans la zone U. La Mairie peut alors faire appliquer son droit de préemption qui l'engage à acquérir le bien en question ou ne pas l'activer et la vente continue de se faire entre les deux parties. Lorsque la Mairie fait appliquer son droit motivé elle devient prioritaire.

Une fois avoir entendu l'ensemble de l'exposé le conseil municipal adopte deux délibérations :

- L'instauration du droit de préemption sur la zone U du PLU validé à l'unanimité
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour l'exercice au nom de la commune du droit de préemption.

4- Délibération travaux Mares communales :

Suite à la réunion de conseil sur l'élaboration du budget où il avait été inscrit la somme de 10 000€ pour des travaux de restauration des mares communales, le dossier a avancé.

En effet, sur notre commune deux mares ont été retenues :

La Mare du routoir a pour objectif de réaliser un éclaircissement de la végétation :

- un retrait de la végétation dans le fond de la mare et du curage
- la mise en place d'une haie le long du chemin.

La Mare Freneuse a comme intervention proposée : le retrait de la clôture de barbelés présente en berge « Est » et qui penche vers la mare, son remplacement se fera par :

- un écran végétal,
- la création d'une haie entre la parcelle agricole et le chemin piétonnier
- le prolongement de la haie le long du chemin piétonnier

- l'arrachage et export du pied d'herbe de la pampa
- la pose d'un panneau d'information.

Le coût estimatif pour la commune est d'environ 10 000 € pour l'ensemble des travaux sur ces deux mares. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

5- **Travaux Communaux:**

- **Travaux d'aménagements de la Mairie et de la Salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire informe que le dossier avance, la consultation des entreprises va bientôt être lancée pour une réalisation des travaux à partir du 15 Janvier 2017.

Le dossier de déclaration préalable a été validé par les services d'urbanisme concernant la rampe de la salle des fêtes.

Le permis de construire pour l'aménagement de la Mairie est en cours d'instruction.

Concernant la Mairie, plusieurs questions se sont posées :

- Sur la réalisation d'un assainissement, une solution a été trouvée.
- Sur la gestion des eaux pluviales.
- Sur l'implantation d'un compteur d'eau.

Pour la bonne réalisation des travaux, la salle des fêtes sera indisponible à la location du 15 Janvier 2017 au 15 Juillet 2017 minimum.

Concernant la salle des fêtes, Monsieur le Maire rappelle que lors de la mise en place des commissions quatre personnes étaient prévues pour la gestion des locations. Il est demandé lors de l'état des lieux que celui-ci soit fait de façon plus attentive et si cela ne convenait pas la caution sera gardée jusqu'à ce que la salle soit rendue propre.

- **Travaux du SIEGE :**

Monsieur le Maire, informe qu'un devis a été reçu pour la réalisation de l'enfouissement de réseaux pour la deuxième partie de la route de Louviers, le montant pour la commune s'élève à 60 000€ de participation communale. Il rappelle, que le coût des travaux de la première tranche, est estimé à 45 000€, travaux qui vont être réalisés en 2016/2017. Après discussion il est décidé de voir la bonne réalisation et le coût réel des travaux de la première partie avant de s'engager sur la réalisation de la deuxième partie.

6- **Points sur les syndicats :**

• SIAEP :

Monsieur le Maire, en tant que Président du SIAEP d'Evreux Nord, syndicat d'eau de la commune, informe que les travaux vont être réalisés rue du Mesnil Péan.

• SITS:

Depuis la rentrée, des retards ont été constatés, une information sera mise dans le prochain bulletin, afin de noter les incidents et les faire remonter au syndicat. Il est aussi évoqué le problème de l'abribus situé rue de l'église, car les enfants sont pris et déposés route de Louviers, celle-ci s dangereuse à cause de la vitesse des usagers.

• SIVOS De Bacquepuis Bérengenville:

Il est discuté en ce moment le rapprochement des SIVOS de Bacquepuis/ Bérengeville avec celui de Quittebeuf/ Bernienville.

7- Association kiosque d'atelier :

Monsieur le Maire souhaite que soit évoqué la participation de notre commune à l'association du kiosque d'atelier. En effet notre commune ne possédant pas d'association pour la réalisation d'activité, il demande l'avis du conseil pour savoir si la commune doit continuer de donner une subvention ou adhérer complètement. Il est rappelé qu'il y a quatre ans, le montant de la cotisation paraissait trop élevé par le conseil en place. Une demande va être faite auprès du kiosque afin de connaître le nombre d'habitants inscrits ainsi que le montant de l'adhésion de notre commune et les avantages que cela pourra avoir.

8- QUESTIONS DIVERSES

Le cimetière : la barrière de l'entrée aurait besoin d'un coup de nettoyage, pour pouvoir le faire une prise électrique d'extérieur doit être installée sur l'église afin de permettre le branchement du nettoyeur. Le jardin du souvenir sera également nettoyé.

La haie côté du château a été coupée, des ronces poussent le long de l'église il faut voir pour les enlever et couper l'arbre mort près de la croix du cimetière.

L'employé communal est obligé de refaire le tri des poubelles du cimetière, des affiches ont été installées pour résoudre le problème.

Monsieur le Maire souhaite aborder le problème des haies du village, il a été plusieurs fois interpellé par des administrés concernant des haies qui débordent sur la voirie. Le conseil décide qu'un courrier d'avis doit être fait aux personnes avec un délai de réalisation de 3 mois avant de faire intervenir une entreprise et d'envoyer la facture au propriétaire de la haie.

Monsieur François DAUBE prend la parole pour demander où en est l'installation de la signalisation de la priorité à droite au chemin des houlettes, cela n'a pas été fait. Il demande aussi, si la commune ne peut pas demander au Conseil Départemental la pose d'un panneau directionnel de bérengeville la campagne au rond point de la Mère Odue qui va d'Evreux au Neubourg, car avant la réalisation du rond point le panneau existait. La demande sera faite.

Monsieur Hervé ALLORGE informe le conseil qu'un courrier a été reçu par le SIVOS car le bus a un souci technique, cela concerne un rappel constructeur. De plus, suite au rangement qui a été réalisé pendant les vacances dans la classe de Madame HEUZE sans sa présence, des documents ont été jetés alors qu'elle souhaitait les garder. Il est demandé qu'elle soit présente la prochaine fois. Lors de la fin des classes, il y a des lumières et des ordinateurs qui restent allumés, il est demandé au président de SIVOS de faire passer le message afin que cela ne se renouvelle pas.

Madame ROHEE Nathalie demande où en est le projet d'aménagement des rues du Mesnil Péan et du Château d'eau suite aux essais pour réduire la vitesse. Monsieur le Maire informe que celui-ci n'a pas avancé. Un contact avec la Direction Régionales des Routes de Brionne va être fait afin de relancer le dossier et voir les possibilités d'aménagement.

Dans le dernier 34 à la Une, il a été inscrit la possibilité de réaliser du compostage collectif, Madame ROHEE souhaiterait connaître les conditions, Monsieur le Maire informe que le projet est prévu que pour la ville du Neubourg.

Les camions de betteraves sont souvent garés en plein milieu de la route et bloquent totalement la circulation, et aucune signalisation est faite au départ de la route afin de permettre aux automobilistes de choisir une autre route afin de ne pas être bloqués. Monsieur le Maire propose de faire un courrier auprès de la société qui missionne ces camions afin de les sensibiliser à la signalétique.

La société SCA d'Hondouville, est soumise à enquête publique suite à l'épandage de ses boues. Cette enquête publique concerne 400 communes du département de l'Eure. Ces communes auront des boues épandues sur leurs territoires par le biais des agriculteurs. Un avis du conseil est donc demandé. Monsieur ALLORGE Hervé prend le dossier afin de l'étudier pour l'évoquer lors de la prochaine réunion de conseil.

La séance est levée à 23h30.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne pv à Mr DAUBE	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial pv à Mme ROHEE	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent Absent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	